

Cependant, le Canada accueille favorablement l'engagement du président Chirac de cesser ces essais au plus tard en mai 1996 et d'adhérer «sans réserves» au Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Canada espère que cette décision n'aura pas d'effet d'entraînement auprès des autres puissances nucléaires et que celles-ci respecteront le moratoire sur les essais nucléaires et que les négociations dans le cadre du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires continueront à avancer vigoureusement.

Le Canada était heureux de se joindre aux autres sept participants du Sommet de Halifax en appuyant la déclaration du Président:

«Nous nous réjouissons de constater que la communauté internationale reconnaît de plus en plus la nécessité de conclure sans délai des traités universels, complets et vérifiables pour interdire les essais nucléaires et faire cesser la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires.»

Cette décision de la France démontre le besoin urgent d'une conclusion hâtive des négociations au Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

LES NATIONS UNIES

LES CHANGEMENTS ÉVENTUELS À L'EXERCICE DU DROIT DE VETO—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

(Réponse à la question posée par l'honorable Gerald R. Ottenheimer le 20 juin 1995)

Le groupe de travail indépendant sur l'avenir des Nations Unies, constitué par le secrétaire général Boutros Boutros-Ghali en 1993, a publié son rapport le 19 juin. Le gouvernement canadien vient de recevoir le rapport et l'étudiera attentivement.

Le Canada croit fermement à la nécessité d'une réforme judicieuse de l'ONU, qui est l'organisme mondial chargé de promouvoir la paix et la sécurité internationale, le développement durable, les droits de la personne et la primauté du droit. Le ministre des Affaires étrangères et le premier ministre ont tous deux traité en profondeur, depuis quelques mois, de la réforme des Nations Unies.

Les participants au récent Sommet de Halifax ont accordé une attention considérable à la réforme de l'ONU et mis en avant un certain nombre de propositions concrètes, destinées à être examinées au cours des prochains mois, aux tribunes appropriées.

Plusieurs groupes de haut niveau ont déjà été constitués à l'ONU même, notamment pour la réforme du Conseil de sécurité, des finances, et du système de recouvrement des quotes-parts. Le Canada en est membre.

L'exercice du droit de veto est une des questions les plus délicates examinées actuellement à New York par le groupe de travail de haut niveau qui se penche sur tous les aspects de la réforme du Conseil de sécurité. Le Canada est

favorable à la démarche de l'après-guerre froide qui préconise que les membres permanents du Conseil de sécurité exercent moins souvent leur droit de veto. Nous espérons vivement que cette tendance se poursuivra.

Ce dernier rapport arrive à point, en ce cinquantième anniversaire des Nations Unies. Le gouvernement a l'intention de l'examiner attentivement et de coopérer avec d'autres pays pour instaurer des mesures de réforme pratiques et valables. Par ailleurs, il faut reconnaître qu'il y a déjà eu, au fil des années, de nombreuses réformes de l'ONU, et que le processus devra se poursuivre. Il sera toujours nécessaire d'actualiser et de revigorer une organisation mondiale aussi importante que l'ONU.

LE CONSEIL DES ARTS DU CANADA

LE BALLET ROYAL DE WINNIPEG—PERTE DE SUBVENTIONS AUX ÉTUDIANTS EN RAISON DE COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES—LA POSSIBILITÉ D'AUTRES MESURES DE FINANCEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

(Réponse à la question posée par l'honorable Mira Spivak le 22 juin 1995)

Ce gouvernement est conscient de l'importance d'assurer la continuité de la danse moderne professionnelle dans la société canadienne. En fait, Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a créé le Conseil des ressources humaines culturelles (CRHC) pour appuyer les solutions que l'industrie met de l'avant dans le but de résoudre les problèmes de perfectionnement des ressources humaines.

Des discussions sont en cours pour mettre en oeuvre une entente d'aide à l'adaptation de l'industrie pour clarifier le rôle des établissements et des projets nationaux de formation du secteur culturel, et pour trouver des sources de financement adéquat. Ce procédé sera géré par le CRHC qui invite à y participer les principaux établissements et projets de formation nationaux du secteur culturel de même que les représentants du Conseil des arts du Canada et du ministère du Patrimoine canadien (MPC).

DRHC continuera de collaborer avec ses partenaires pour chercher des sources potentielles de financement à l'intention des établissements de formation préprofessionnelle comme le Ballet royal de Winnipeg.

DRHC fournit actuellement de l'aide au Ballet royal de Winnipeg par l'entremise de son programme de placement axé sur la carrière pour les étudiants. Le Ballet royal de Winnipeg devrait communiquer avec le CRHC pour se renseigner sur le Programme de projets de formation administré par le CRHC, ainsi que sur le procédé de présentation des projets gérés à l'échelle nationale dont le CRHC est responsable au niveau des recommandations. Ainsi, le Ballet aura également l'occasion de connaître ce que fait le CRHC et de l'aider à élaborer sa stratégie de perfectionnement des ressources humaines du secteur culturel.

Même si ce gouvernement finance depuis longtemps l'enseignement postsecondaire dans le but de favoriser l'atteinte de nombreux objectifs économiques, sociaux et culturels nationaux, il faut se rappeler que l'enseignement scolaire et postsecondaire demeure de la compétence des